

Madame,  
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 11 décembre 2023 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au Château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus**

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE PUBLIQUE**

1. **INFORMATION - Politique de sécurité de la Ville de Fleurus.**
2. **INFORMATION - Evolution du prix/volume des sacs et des taux de la taxe "déchets ménagers".**
3. **INFORMATION - Intercommunales, Sociétés et A.S.B.L. - Mandats dérivés vacants.**
4. **INFORMATION - Commissions communales - Remplacement des membres démissionnaires - Etat des lieux.**
5. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, tenue le 21 novembre 2022.**
6. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 20 septembre 2023 - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY) 2020-2021 - Approbation de l'attribution.**
7. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle - Décision du Collège communal du 11 octobre 2023 - Installation d'un système de caméras de surveillance à la Plaine des sports de Fleurus (piste d'athlétisme) - Approbation de l'attribution.**
8. **INFORMATION - Délégation temporaire du contreseing du Directeur général, pour certains documents, à un responsable de Département.**
9. **Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. S.C. - Assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2023 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
10. **Intercommunale CENEO S.C. - Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2023 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
11. **ECETIA Intercommunale S.C. - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
12. **Intercommunale "HUMANI" (anciennement I.S.P.P.C.) – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
13.  **Holding Communal S.A. en liquidation – Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2023 – Ordre du jour – Décision à prendre.**

14. **Adhésion au nouveau secteur d'activité de TIBI - Secteur 3 - Services en matière de répression environnementale - Approbation de l'adhésion - Décision à prendre.**
15. **Adhésion au nouveau secteur 4 de TIBI - Acquisition d'une part sociale, approbation de la convention globale d'adhésion à la centrale d'achats de TIBI et approbation de la convention relative aux prestations d'assistance administrative - Décision à prendre.**
16. **Pose d'un collecteur et réfection des voiries et trottoirs à Wangenies - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
17. **Travaux de rénovation de la rue Chênée à Sambreville et de la rue de Velaine à Fleurus - Approbation de la décision du Collège communal de Sambreville du 14 septembre 2023 - Décompte final - Approbation de la décision du Collège communal du 22 novembre 2023 - Admission de la dépense - Décision à prendre.**
18. **SPORTS - Règlement portant sur l'octroi d'une prime unique de 50 €, au profit des citoyens fleurusiens de moins de 25 ans exerçant une activité physique, durant l'année sportive 2023-2024 - Approbation - Décision à prendre.**
19. **A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" – Utilisation de la subvention 2022 – Décision à prendre.**
20. **Régie Communale Autonome de Fleurus – Compte 2022 et Rapport d'activités – Décision à prendre.**
21. **Taxe sur les enseignes et les publicités assimilées – Décision à prendre.**
22. **Taxe sur l'exploitation de parkings payants - Exercices 2024-2025 – Décision à prendre.**
23. **Budget général de la Ville pour l'exercice 2024 – Décision à prendre.**
24. **Conseil Communal des Enfants - Convention de partenariat entre l'A.S.B.L. "CRECCIDE" et la Ville de Fleurus - Affiliation 2024 - Approbation - Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental – Agrément du Service PSE 2024-2030 – Renouvellement convention – Approbation - Décision à prendre.**
26. **Mise en place d'un règlement relatif à la protection animale contre les risques liés à l'utilisation nocturne et crépusculaire des tondeuses à gazon automatisées - Approbation - Décision à prendre.**

#### SÉANCE A HUIS CLOS

27. **Personnel communal – Mise à disposition à l'A.S.B.L. "Récré Seniors", d'un agent communal contractuel - Convention tripartite de mise à disposition à approuver - Décision à prendre.**
28. **Personnel communal – Manquement d'un agent – Décision à prendre.**
29. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de religion islamique, du 03 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 02 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, aux groupes scolaires I et II, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

30. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire/maternelle, du 02 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 07 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, dans un emploi vacant (02 P/S en primo-arrivants et 05 P/S en Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
31. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître en psychomotricité, du 01 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 06 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, aux groupes scolaires I et III, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
32. Enseignement fondamental - Ratification de la réduction d'attributions, au 01 octobre 2023, à raison de 01 P/S, d'un maître de morale, qui avait été désigné, à titre temporaire, à raison de 13 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Lambusart, Cité Roseraie - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 13 novembre 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
34. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 02 octobre 2023 au 29 février 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 02 octobre 2023, à raison de 03 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 13 novembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la fin de fonctions, au 29 septembre 2023, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la fin de fonctions, au 29 septembre 2023, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la fin de fonctions, au 06 novembre 2023, à raison de 03 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 02 octobre 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 02 octobre 2023 au 28 avril 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 02 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 02 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de philosophie et citoyenneté, du 02 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 octobre 2023 au 28 novembre 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 07 novembre 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 13 novembre 2023 au 28 novembre 2023, à raison de 20 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
48. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 29 novembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
49. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 29 septembre 2023, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
50. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 20 novembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 29/11/2023

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre f.f.,

Laurent MANISCALCO



Melina CACCIATORE